

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 5 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Fixation des 3 taxes locales**
- ⇒ **Présentation et vote des budgets primitifs 2018**
- ⇒ **Subventions Communales :**  
Médiathèque, Associations de Sauvegarde de Virine et Domèvre Animations Loisirs
- ⇒ **Liste des dépenses à imputer sur la compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 29 mars 2018

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON, MM. Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN (arrivé à 20h15), Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absents:

Mme Marie MATHIEU donne procuration à Mme Muriel CUENIN  
M. Nicolas HAYOTTE

Secrétaire : Mme Muriel CUENIN

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire mis à l'ordre du jour de la précédente réunion et non débattu par manque d'information de l'administration concernant :

- Versement d'une prime à caractère de libéralité à M. Philippe THOUVENIN

Cet ajout est accepté à l'unanimité des présents.

N° DCM <b>17/2018</b>	<b><u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES</u></b>
--------------------------	--

Mme le Maire propose de maintenir les taux d'impositions actuels, à savoir :

- ◆ Taxe d'habitation ..... 12,84 %
- ◆ Taxe foncière bâti ..... 19,19 %
- ◆ Taxe foncière non bâti ..... 52,51 %

Après en avoir délibération, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

**CONFIRME** le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018

N° DCM 18/2018	<b><u>EXERCICE 2018 – BUDGET FORET</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire donne la parole à M. Yvan RIVAT pour la lecture du budget « Forêt » dont la présentation a été faite antérieurement.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN) le budget primitif 2018 comme suit :

- **section de fonctionnement** :  
dépenses et recettes ..... 36 784,33 €
- **section d'investissement** :  
dépenses et recettes ..... 5 540,08 €

*Arrivée de M. Anthony LANGEVIN à 20H15*

N° DCM 19/2018	<b><u>EXERCICE 2018 – BUDGET « ASSAINISSEMENT »</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Maurice THAILLARD pour la lecture du budget « Assainissement » dont la présentation a été faite antérieurement.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN) le budget primitif 2018 comme suit :

- **section de fonctionnement** :  
dépenses et recettes ..... 39 853,15 €
- **section d'investissement** :  
dépenses et recettes ..... 25 969,47 €

N° DCM 20/2018	<b><u>EXERCICE 2018 – BUDGET « COMMUNE »</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire donne lecture du budget « Commune » dont la présentation a été faite antérieurement.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN) le budget primitif 2018 comme suit :

- **section de fonctionnement** :  
dépenses et recettes ..... 408 994,15 €
- **section d'investissement** :  
dépenses et recettes ..... 322 745,98 €

N° DCM 21/2018	<b><u>SUBVENTIONS COMMUNALES 2018</u></b>
-------------------	---

donne lecture des demandes de subventions sollicitées par la médiathèque communale, Domèvre animations Loisirs et l'Association de Sauvegarde de la Croix de Virine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDENT** d'octroyer les subventions de la manière suivante :

- Médiathèque (Fonctionnement) ..... 1 500,00 €

- Domèvre Animations Loisirs.....500,00 €
- Association de sauvegarde de la croix de Virine.....60,00 €

Monsieur Julien POTHIER demande s'il y a lieu de rédiger une convention avec les différentes associations. Mme le Maire répond que, s'agissant de subvention à une association de la commune, cela n'est pas nécessaire.

**N° DCM**  
**22/2018**

**LISTES DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232**  
**« FETES ET CEREMONIES »**

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mme le Receveur municipal a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Elle invite l'assemblée à préciser les différents groupes qui seront imputés sur le compte 6232 valable jusqu'à la fin du mandat actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN - *quine trouve pas normal d'indiquer quelles dépenses prévues sur cet article*).

**DECIDE** que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- Les dépenses liées aux festivités de la Commune (fêtes des mères, spectacles, concerts, ...),
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies publiques (fleurs, apéritifs, mariages, vœux, fête patronale, cérémonie à caractère officiel les 8 mai et 11 novembre, ...),
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

**N° DCM**  
**22/2018**

**VERSEMENT D'UNE PRIME A CARACTERE DE LIBERALITE**  
**M. PHILIPPE THOUVENIN**

Madame le Maire expose le bilan positif sur la manière de servir de M. Philippe THOUVENIN, recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée déterminée, non titulaire.

Les agents sous contrat ne pouvant pas bénéficier du régime indemnitaire des agents de la Collectivité, titulaires et non titulaires, il est proposé de lui verser une prime présentant en revanche un caractère de libéralité. Dans ce cas, et contrairement au versement obligatoire, ces libéralités n'ont pas le caractère de salaire. Dès lors, elles ne sont pas soumises au principe « à travail égal, salaire égal » ; le Maire fixe donc librement leur montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres de verser pour l'année 2018 une prime à caractère de libéralité pour un montant de 300,00 € à M. Philippe THOUVENIN pour la période de l'année 2017.

**INFORMATIONS DIVERSES :****Travaux Rue des Frères Mourot**

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier a eu lieu ce jeudi. Les bordures ont déjà été posées sur le côté droit en montant la rue. Les bordurettes arrière devraient suivre.

Prochaine réunion de la commission Travaux : le 12 avril à 16 H00.

Estimation des travaux  $\simeq$  4 mois et  $\simeq$  3 semaines pour la pose des bordures et bordurettes.

**Rencontre avec la Gendarmerie**

Mme le Maire informe qu'une rencontre aura lieu avec la brigade de Gendarmerie d'Epinal le jeudi 12 avril à 18 H 00 en mairie dans le cadre de la compétition de caisses à savon.

**CAE****Commission Travaux , Eau et Assainissement , Compétence GEMAPI et des Cours D'eau**

M. Jean-Maurice THAILLARD donne le compte rendu de la réunion du 29 mars 2018 à la CAE

**COMPETENCE GEMAPI(Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Création d'une taxe spécifique pour cette compétence (taxe GEMAPI) basée sur les bases locales. Elle n'est pas obligatoire. Lorsqu'elle est prévue, les recettes doivent être affectées à l'exercice de la compétence GEMAPI. Elle est plafonnée à 40 € / an et par habitant.

Pas prévu dans les budgets cette année.

**INVESTISSEMENT TRAVAUX CAE 2018**

VOIRIES ..... 1 707 400,00 €  
Voirie communautaire et Zacs

OUVRAGES D'ART ..... 175 000,00 €  
Pont Patch et Pont de la République

TROTTOIRS ..... 70 000,00 €

SPORT ..... 934 800,00 €

Palais des Sports ..... Epinal  
Patinoire ..... Epinal  
Piscine Léaderlin..... Thaon  
Piscine Olympique ..... Epinal  
Terrain de Foot..... Uxegney  
Terrain de Foot..... Chaumousey  
Piscine Germain Creuse ..... Golbey  
Lycée Lacpique..... Epinal  
Salle des Sport ..... Chavelot  
Piscine Iris..... Epinal  
Centre Equestre..... Chantraine  
Gymnase La Poste..... Thaon  
Fernand David..... Golbey  
Piscine..... La Chapelle aux Bois

TOURISME BOUZEY ..... 204 563,00 €

PETITE ENFANCE .....	94 200,00 €
Pôle Petite Enfance .....	Epinal
Crèche .....	Epinal
Crèche des Doudous .....	Thaon
1 <sup>er</sup> Pas .....	Golbey
 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....	 63500,00 €
Fac de Droit	
Conservatoire	
 DIVERS	
Gens du Voyage Thaon .....	5 000,00 €
Culture .....	4500,00 €
Administration .....	3000,00 €
<b>COUT TOTAL .....</b>	<b>3 261 963,00 €</b>

### **Syndicat Scolaire de Thaon les Vosges**

Mme Marie-Paule MASSON informe que le vote des CA 2017 et BP 2018 a été validé lors des réunions du syndicat intercommunal scolaire de Cap Avenir Vosges, les 29 mars et 4 avril 2018 respectivement.

Deux voyages scolaires étaient prévus pour 2018. Seul celui à Paris sera réalisé, le deuxième voyage ayant été annulé faute de participants.

Chaque année, une subvention de 2000 € pour les voyages scolaires est prévue au budget. Cette subvention est versée sous forme d'une participation de 15 € par élève et par voyage. L'un des voyages ayant été annulé sans doute parce que trop onéreux pour beaucoup de famille, il a été proposé qu'à partir de 2019, cette somme soit attribuée dans son entier au collège pour qu'il gère lui-même l'aide aux familles.

### **Service civique**

M. Jean- Maurice THAILLARD informe qu'il ira à la réunion d'information « le service civique » le 3 mai à 17 H 00.

Fin de la réunion à 21H17